

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DU BUREAU
SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026

3.1 – ACCORD CADRE CONCERNANT LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL

Il est proposé au Bureau d'Habitat 70 de délibérer sur la mise en place d'un accord cadre concernant la fourniture de gaz naturel pour l'alimentation des chaufferies de notre patrimoine.

Le marché actuellement en vigueur, qui arrivera à échéance le 29/5/28, a permis de contractualiser l'approvisionnement en gaz à prix fixe jusqu'en 2028.

Comme précédemment, les fluctuations du prix de gaz démontrent que plus l'achat est anticipé, plus les prix sont bas et peuvent être négociés à prix fixe. C'est la raison pour laquelle cette délibération est proposée puisqu'elle permettra de conclure des marchés subséquents dès 2027 afin de sécuriser l'approvisionnement à partir de 2029.

A titre d'information, le prix fixe du gaz (HTT) contractualisé pour 2028 avec cette méthode est inférieur de 25% au prix moyen constaté depuis début 2026.

La durée de l'accord cadre serait de 4 ans et la durée des marchés subséquent de 1 à 2 ans selon les conditions tarifaires proposées.

Le nombre de sites prévisionnel est de 93. Il sera susceptible d'évoluer en fonction de la mise en service de programmes de construction, des réhabilitations intégrant la construction de chaufferies et de la démolition de bâtiments.

La consommation annuelle estimée par le gestionnaire de réseau est de 24 GWh (soit 40% de moins qu'en 2023). Cette baisse s'explique par les raccordements aux réseaux de chaleur de Vesoul (effectif) et de Lure (prévu fin 2027) où l'organisme représente plus de la moitié des consommations de ces réseaux.

Le coût annuel de la fourniture de gaz naturel pour l'ensemble des sites est actuellement de 2.6 M€ T.T.C (dont environ 42% constituée par la fourniture et l'abonnement et 58% constituée des taxes).

Sur cette base, la procédure de consultation pour la fourniture de gaz sera de type formalisée et prendra la forme d'un appel d'offre.

Etant donné la spécificité de la nature des prestations et les résultats d'appels d'offres très favorables déjà obtenus avec cette méthode, Habitat 70 fera appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'assister dans la rédaction et la passation des marchés

Le Bureau d'Habitat 70 à l'unanimité autorise le Directeur général à :

- Lancer le marché de renouvellement de fourniture de gaz naturel et le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage correspondant,
- Signer tous les documents et pièces nécessaires à l'établissement et à la passation du contrat de fourniture de gaz,
- Signer tous les documents et pièces nécessaires à l'établissement et à la passation du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour extrait délivré conforme
Fait à Vesoul le 08/09/2026
Le Directeur général
Olivier ROSAT

